

FLEUVE NYONG

Page 6

Un patrimoine hydrique à protéger

TRIBALISATION DU DÉBAT PUBLIC

Page 11

Les mots de travers qui irritent les chefs traditionnels

RF-ETRUST

Page 12

Le Fonds routier booste l'expertise des parties

FISCALITÉ CAMEROUNAISE

Page 8

Les réformes se succèdent, les fruits ne suivent pas



697 pages d'analyses de l'évolution de l'assiette fiscale et des mutations du système inhérent et du poids des recettes engrangées par le Cameroun. Le constat reste unique : les réformes fiscales ne tiennent pas encore la promesse d'une performance et de l'équité dans le pays. L'inspecteur principal des impôts, Alain Symphorien Ndzana Biloa, en livre une évaluation critique dans son ouvrage «La fiscalité camerounaise au scalpel» paru aux Editions du Panthéon.

Louise Nsana

L'inspecteur principal des impôts offre une évaluation critique de la performance enregistrée à l'échelle nationale au vu des réformes déjà engagées pour permettre à l'état d'atteindre ses objectifs en matière de mobilisation de ressources internes et d'équité. Ceci fait l'objet de son récent ouvrage publié cette année 2026 aux éditions du Panthéon.

Evaluer la fiscalité camerounaise afin de mieux aiguiller les réformes nécessaires. Telle est la posture adoptée par Alain Symphorien Ndzana Biloa dans son livre « La fiscalité camerounaise au scalpel » paru en 2026 aux Editions du Panthéon. Lequel ouvrage livre un travail d'inventaire et de diagnostic rare par son exhaustivité bâtie sur le croisement de données chiffrées, de textes juridiques et d'expériences pratiques accumulées dans l'exercice de fonctions au sein de l'administration fiscale.

Le système fiscal y apparaît complexe. Construit autour d'au moins 161 impôts, taxes et prélèvements obligatoires effectivement perçus, auxquels s'ajoutent 18 autres en attente de textes d'application, et 35 supprimés au fil du temps, de la parafiscalité et de la fiscalité sociale ; il peine à traduire cet épais matelas fiscal en performance réelle et en équité.

La situation en référence fait état de contreperformances significatives. Ce que laisse voir l'ouvrage sur le point précis du taux de pression fiscale. « Avant de sombrer dans la crise économique de 1987 à 1994, l'économie camerounaise a connu

une longue période de croissance positive de 1960, année de son indépendance, jusqu'en 1986, du fait de l'exploitation pétrolière qui a démarré en 1977. En 1995, au moment où la reprise économique se pointe à nouveau, le taux de pression fiscale du Cameroun est de 9 %. Ce taux va évoluer progressivement et passer à 11,29 % en 2000 pour atteindre 14,4 % en 2023. Il est inférieur au taux de convergence de 17 % fixé par les instances de la CEMAC, à la moyenne Afrique 38 de 16,1 %, à celui des pays à revenu intermédiaire (15,7 %) et à celui de certains pays africains de même niveau de développement tels que le Kenya (15,8 %), le Togo (18,4 %), le Rwanda

(15,7 %), le Sénégal (19,6 %), le Mali (18,7 %). Entendez par là que les recettes du Cameroun restent faibles malgré d'importants chantiers comme la dématérialisation des procédures, l'élargissement de l'assiette fiscale et d'autres réformes effectuées.

Des problèmes d'équité

Pour l'inspecteur principal d'impôt, le Cameroun n'est pas encore parvenu au bout du tunnel qui permettra le respect des dispositions de la Constitution relatives à l'équité fiscale. Selon ce que prévoit l'article que « chacun doit participer, en proportion de ses capacités, aux charges publiques ». L'état s'y active rappelle Alain Sympho-

FISCALITÉ CAMEROUNAISE

L'écrivain Alain Symphorien Ndzana Biloa tient le scalpel



logiques plutôt que dans une architecture cohérente. Pour y voir clair, le livre « La fiscalité camerounaise au scalpel » présente un tableau alambiqué de l'architecture de l'administration inhérente à ce secteur. Jugée « multi caméra » Cette dernière repose sur la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale de la douane (DGD), mais aussi le Trésor, le Budget, les Domaines, la Société nationale des hydrocarbures (SNH), les recettes municipales, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et diverses régies sectorielles. Alain Symphorien Ndzana Biloa met également au goût du jour la question du poids de l'informel et du fichier de contribuables actifs encore restreint (389 297 personnes en 2024, soit 1,4 % de la population) ; et les enjeux de consentement à l'impôt (confiance dans les institutions, perception de l'équité, usage de l'argent public).

Les mots sont dits avec clarté tout au long des pages et les données exploitées pour en faciliter l'appropriation. L'auteur encre plus profondément ses recommandations dans la modernisation administrative. Avec notamment : l'optimisation de la cohérence institutionnelle et la réduction des logiques de silos entre régies, l'amélioration de la performance économique et budgétaire à travers l'élargissement de l'assiette, plutôt qu'alourdissement des taux : la sécurisation des recettes, retenue à la source, la digitalisation accrue, et un climat des affaires plus favorable à la croissance.

des perceptions des différents acteurs et de l'utilisation des recettes mobilisées. Toutes choses qui font l'objet d'analyses précises dans l'ouvrage de 697 pages.

Des causes identifiées

Quelle est la cause de cette contreperformance ? L'inspecteur principal des impôts pointe du doigt une législation « poreuse » et généreuse en exonérations. Les chiffres pour en rendre compte font mention de 381 mesures dérogatoires en 2020, montées à 465 en 2022-2024. A cela s'ajoute un relent de « féodalisation » des régies fiscales. Dans un contexte notamment où chaque administration agit selon ses propres

rien Ndzana Biloa. Il n'est simplement pas encore parvenu aux résultats escomptés. Pire encore, les lignes n'ont pas vraiment bougé en ce sens. « Dans les années 1970, la fiscalité camerounaise souffrait de deux principaux déséquilibres : une prépondérance des impôts indirects (82 % des recettes fiscales) et une forte dépendance vis-à-vis des taxes liées au commerce extérieur (60 % des recettes fiscales). Si le poids relatif des taxes sur le commerce extérieur a diminué de plus de la moitié, celui des impôts et taxes sur les biens et les services est toujours prépondérant », lit-on. Les problèmes relatifs à cet axe soulèvent la question de la répartition de la charge fiscale ;

SECURITE INTERNATIONALE

Les Etats-unis proscrivent les voyages au Tchad, RDC et RCA

Louise Nsana

Criminalité, terrorisme, enlèvements, sont entre autres les facteurs ayant motivé cette décision du gouvernement américain.

Le Département d'Etat américain a actualisé ses avis aux voyageurs concernant trois pays d'Afrique centrale. Le Tchad, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine font l'objet de recommandations de niveau 4, soit la plus haute alerte, en raison de la persistance de risques sécuritaires et sanitaires majeurs. Dans le détail, la situation telle que craint renvoie à un : « risque accru que les citoyens américains soient victimes de crimes violents ou organisés. Des menaces terroristes spécifiques existent, ou des at-

taques ont eu lieu récemment. La sécurité des citoyens américains peut être menacée par l'instabilité et la violence politiques, économiques, religieuses ou autres. La santé des citoyens américains et leur accès aux soins vitaux sont menacés par la faiblesse des infrastructures médicales, les épidémies et autres crises sanitaires », souligne l'administration américaine dans ses notes de conseil aux voyageurs.

Tchad : une situation sécuritaire préoccupante

Les autorités américaines appellent à ne pas se rendre au Tchad, quelle que

soit la raison du déplacement. Le pays est exposé à la criminalité, au terrorisme, aux troubles civils, aux enlèvements et à la présence de mines terrestres. Hors de N'Djamena, les capacités d'intervention consulaire sont extrêmement limitées. Les employés du gouvernement américain doivent circuler en véhicule blindé et obtenir une autorisation spéciale pour quitter la capitale. Les agressions, vols à main armée et attentats visant les marchés, les lieux de culte ou les sites touristiques demeurent fréquents. Sur le plan sanitaire, les infrastructures sont inadéquates et toute évacuation médicale reste à la charge du voyageur

Ebola et insécurité en RDC

Pour la République démocratique du Congo, le déplacement est fortement déconseillé. L'épidémie d'Ebola a été déclarée urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la Santé. A cela s'ajoutent la criminalité, le terrorisme et les enlèvements. Les infrastructures de santé locales ne répondent pas aux normes internationales et les médicaments disponibles peuvent présenter des risques. Une restriction majeure est en vigueur « tout voyageur ayant séjourné en RDC dans les 21 jours précédant son vol ne peut embar-

quer à destination des États-Unis, conformément au Titre 49 du Code américain », lit-on.

Instabilité et accès limité aux soins pour la RCA

La République centrafricaine est également classée en niveau 4. Les risques de troubles, de criminalité violente, d'enlèvements contre rançon, de mines terrestres et de terrorisme sont élevés. Les groupes armés contrôlent de vastes régions du territoire. À Bangui, les employés américains sont soumis à un couvre-feu et à l'obligation de se déplacer en véhicules blindés. Les services de santé

sont extrêmement limités. Aucune prise en charge adéquate n'est garantie, y compris pour les urgences. Une assurance couvrant l'évacuation médicale est vivement recommandée.

Le gouvernement américain appelle ses citoyens se trouvant malgré tout dans ces pays à une restriction de mouvements. Si ce système d'alerte préconisé par les gouvernements ont vocation à assurer la sécurité des voyageurs ; elles ne sont pas sans risque pour les pays indexés. Les impacts vont de la perte des investissements, la chute des revenus, la hausse du chômage avec pour ricochet l'accroissement de la pauvreté, entre autres.